



Pointe-à-Pitre, le 24 janvier 2022

Lettre ouverte au Premier ministre, M. Jean CASTEX

Monsieur le Premier ministre,

Nous, citoyens de Guadeloupe, subissons depuis plusieurs mois un climat social particulièrement tendu, du fait notamment de la mobilisation de diverses organisations syndicales opposées à la loi sur l'obligation vaccinale pour les professionnels de santé.

Ainsi, vous n'ignorez pas que des événements graves se sont déroulés dans l'archipel, notamment au sein des établissements de santé, et en particulier le CHU du Pointe-à-Pitre, qui ont été jusqu'à récemment entravés dans leur fonctionnement normal, certains manifestants n'hésitant pas à intimider, invectiver et menacer des soignants, voire même à agresser physiquement le directeur de l'hôpital.

Face à de telles exactions absolument inacceptables, des membres de la société civile ont décidé de faire entendre leur voix, en lançant une pétition puis en appelant à un rassemblement pacifique (rassemblement qui a réuni plus de 600 personnes), pour dénoncer de telles méthodes contraires à toute éthique syndicale. Les établissements de santé mais aussi les établissements scolaires et les lieux où s'exercent la démocratie locale, devant demeurer en toutes circonstances des espaces impérativement protégés, car ils sont notre Bien Commun et garantissent notre vivre ensemble.

Bien que nous soyons favorables à l'obligation vaccinale des professionnels de santé pour lutter contre cette pandémie, nous sommes néanmoins très inquiets de l'impasse dans laquelle se trouve la Guadeloupe. En effet, l'atmosphère qui prévaut ici laisse à craindre une situation de « guerre civile ». Nous sommes aussi soucieux du devenir de tous ces personnels des hôpitaux suspendus et privés de salaire, près de 400 professionnels de santé n'ayant pas fait le choix assumé à ce jour de s'inscrire sur la plateforme d'écoute et de dialogue. Dans un petit territoire insulaire comme le nôtre (385 000 habitants) où la situation du chômage est extrêmement préoccupante et la tension sociale extrême, cela pourrait s'apparenter à un licenciement massif aux conséquences sociales significatives. En effet, ramené à la population de l'Hexagone, cela équivaldrait à la perte d'emploi de plus de 65 000 salariés.

Nous sommes étonnés que dans un tel climat quasi-insurrectionnel, le Gouvernement soit à ce point silencieux, alors même que la paix civile doit demeurer une priorité absolue.

Par conséquent, **nous vous demandons de rouvrir provisoirement la plateforme d'écoute et de dialogue, en conservant toutes les conditions et modalités qui étaient mises en place avant le 31 décembre 2021.** A savoir notamment, l'interruption de la suspension de salaire pour tous les professionnels de santé non vaccinés s'inscrivant dans ce processus de dialogue (ainsi qu'une aide conséquente de trésorerie pour ceux ayant subi cette interruption de rémunération), mais aussi le maintien et le renforcement de la cellule d'accompagnement et de reconversion professionnelle pour les personnels de santé définitivement opposés à toute vaccination. Cette proposition techniquement simple mais profondément pacificatrice, vise à rassérer une population particulièrement éprouvée par un climat social extrêmement inquiétant depuis plusieurs mois.

Par ailleurs, et dans la même logique pacificatrice, nous pensons que le passe vaccinal issu de la loi du 22 janvier 2022 est à l'évidence difficilement applicable dans l'immédiat en Guadeloupe dans le contexte du faible taux de vaccination de la population. Son application en l'état ne ferait que rajouter de l'huile sur le feu, et pourrait conduire à de nouveaux actes de violence que nous souhaitons à tout prix éviter. Les conditions et le calendrier de l'application de ce passe vaccinal doivent être adaptés à l'objectif de convaincre plutôt que de contraindre, afin d'assurer une adhésion suffisante et une efficacité réelle.

Enfin, Le préfet de Région va dans le bon sens en annonçant entamer la concertation avec les élus locaux ainsi que les présidents des chambres consulaires, mais nous pensons qu'il faudrait élargir encore ce processus de dialogue et de concertation, en associant davantage la société civile et les acteurs de la démocratie sanitaire. Nous pensons par exemple aux membres de la CSA (Conférence de la santé et de l'autonomie), du CESR (Conseil économique et social régional) et du CCEE (Conseil de de la culture, de l'éducation et de l'environnement), ou encore aux ligues et comités sportifs. La mise en place d'une médiation issue elle aussi de la société civile guadeloupéenne nous semble aussi aller dans le bon sens.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

Les membres co-fondateurs du Collectif « Nou bon épi sa » et personnalités de la société civile :
Tony ALBINA, Rita AZAR, Jenner BEDMINSTER, Emmanuelle BERNIT, Valéry BIJOU, Laurent BRIDE, Marcel BRIDE, Pierre-Yves CHICOT, Michel CORBIN, David DAHOMAY, Patricia DELMAS, Roland DELMAS, Bernard N'DENDÉLÉ LECLAIRE, Didier DESTOUCHES, Harry DLADO, Théo DUNOYER, Dominique DUPONT, Michel EYNAUD, Véronique GARGAR, Hervé GUIBERT, Elisabeth GUSTAVE, Béatrice IBENE, Mickaël JEANNE, Bruno JOFA, Nathalie LAUL, Delphine LAURICELLA, Nicole LORI-DELFOLIE, Viviane MELYON-DEFRANCE, Rosan MONZA, Harry OZIER-LAFONTAINE, Jacques PAUL, Martine POUGEOL LEON, Emmanuel RAVI, Gilles RAYNAUD, Michel REINETTE, Pierre REINETTE, Christian SAAD, Philippe SADIKALAY, Corinne SAINTE-LUCE, Carole VENUTOLO.